

A R R E T E N° 227/2024-PM/EW/MC/EP

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR
LA RUE MICKAEL GORBATCHEV – LA RUE VICTOR HUGO
DU 08 AVRIL 2024 AU 07 JUIN 2024**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TAMPON

VU les articles 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la route ;
VU le Code pénal ;
VU la demande formulée par l'entreprise SORETRA en date du 02/04/2024 ;
VU la permission de voirie en date du 28/03/2024 ;
CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur **la rue Mickaël Gorbatchev** et **la rue Victor Hugo**, afin de permettre les travaux d'extension sur le réseau AEP par SORETRA ;
DANS l'intérêt de la sécurité publique ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Du lundi 08 avril 2024 au vendredi 07 juin 2024, sauf week-ends et jours fériés, de 7h30 à 16h30, **la rue Mickaël Gorbatchev** (entre la rue du Général Bigeard et la rue Victor Hugo) et **la rue Victor Hugo** (entre la rue Mickaël Gorbatchev et la rue Jules Bertaut), sont soumises aux prescriptions ci-après définies, en fonction des besoins et au droit des travaux :

- Chaussée rétrécie
- Circulation réglée par alternat par piquets K10
- Stationnement interdit
- Vitesse limitée à 30 km/h à l'approche et au droit des travaux

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire temporaire est installée par SORETRA.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de communauté de brigades de gendarmerie du Tampon, Monsieur le Chef de Service de police municipale et le responsable de SORETRA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est affiché et publié.

Fait à TAMPON, le 03 avril 2024

LE MAIRE


Par Délégation de Fonction
Charles-Émile GONTIER
3ème Adjoint